

**Compte rendu du Conseil municipal
du vendredi 15 janvier 2021
à 17 heures**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 15 janvier à 17 heures, le conseil municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.

Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Claire BILLEBIZE, Armelle JEGOU, Hannah ISSERMANN, Yves DAVOULT, Joël LE DROUGMAGUET et Gisèle LE GUILLOUZER, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Omar ABDELMOUMENE

Absent(s) ayant donné procuration :

Nathalie LE DILAVREC, procuration à Olivier HOUZET

Josiane REGUER, procuration à Yves DAVOULT

Secrétaire de séance : Nolwenn BRIAND est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 08 janvier 2021

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite ses meilleurs vœux à l'assemblée pour cette nouvelle année, qu'elle soit pleine de santé, de prospérité et de joie. Il souhaite aux membres du conseil municipal qu'un bon nombre des projets aboutissent et que l'année soit meilleure que celle de 2020. Il présente la carte de vœux qui est en cours de distribution auprès des Kénaïses et Kénaïses.

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

➤ **Points communaux :**

- **Compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2020**
- **Point sur les commissions**
- **Adressage : Dénomination et numérotation des rues**
- **Ouverture des magasins le dimanche – demandes 2021**
- **Demande de subvention : plan de relance phase 2 du département**
- **Rythmes scolaires : dérogation semaine de 4 jours**
- **Règlement intérieur du conseil municipal**
- **Délibération annuelle – rénovation de l'éclairage public**
- **Information au conseil :**
 - **Groupe de travail sur la voirie : mise en place du groupe de travail issu du comité Développement du territoire**

- Groupes de travail écoresponsabilité : Pesticides – Enfouissement des containers de tri
 - Evolution des effectifs et organisation du personnel
- Point intercommunal :
 - Remplacement d'un délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau du Trégor
 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER demande s'il est prévu une nouvelle place de parking pour les personnes à mobilité réduite à la salle Yves GUEGAN. Elle explique que l'abri à vélo est installé sur l'ancienne place PMR et qu'il n'en reste donc plus qu'une.

Monsieur le Maire explique qu'un marquage au sol va être fait sur toute la commune et que les places pour personnes à mobilité réduite seront définies à ce moment-là. Monsieur le Maire précise qu'il va matérialiser une deuxième place rapidement dans l'attente du marquage.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER demande si Monsieur le Maire est favorable au rond-point de Ker-Noël. Elle ajoute que de nombreux Kénanais attendent une prise de position claire du maire et de la municipalité.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas un point de vue binaire sur cette question. Il précise que le rond-point est une des solutions mais pas la seule et qu'il a demandé aux services du Département d'étudier les différentes solutions possibles. Un comité de pilotage va se constituer pour réfléchir à la meilleure solution. Il fait savoir qu'il est actif dans la résolution du problème du carrefour de Ker-Noël. Monsieur le Maire précise que si le rond-point est la meilleure solution pour sécuriser ce carrefour, alors cette solution sera retenue. Il ajoute que le rond-point était la solution il y a 20 ans mais que les choses évoluent.

Monsieur Yves DAVOULT intervient et fait savoir que la solution du rond-point a été étudiée avec les services du Département en 2019 et que des plans ont été présentés.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait de croquis pour l'aménagement du carrefour quand l'enseigne Lidl envisageait de s'installer sur le terrain parallèle à la route départementale.

Monsieur Yves DAVOULT explique que les réunions ont continué après le projet de Lidl. Il a été envisagé par le département de faire des relevés d'altimétrie afin d'étudier les possibilités d'aménagement de voies de dégagement car les services du Département ont mis en avant la difficulté d'implanter un rond-point à cet endroit. En effet, il sera placé dans une cuvette tout de suite après une butte en arrivant de Lannion.

Monsieur Yves DAVOULT demande à Monsieur le Maire s'il est pour ou contre le rond-point. Monsieur le Maire répond qu'il est pour l'aménagement qui permettra la sécurisation du carrefour de Ker-Noël.

Objet : Compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2020

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2020.

A l'unanimité des membres, le compte rendu est approuvé.

Objet : Point sur les commissions

Commission Communication

Présentation : Madame Hannah ISSERMANN, conseillère déléguée au monde associatif et culturel, Vice-présidente de la commission communication.

Madame Hannah ISSERMANN présente à l'assemblée la lettre d'actualité qui va être distribuée aux Kénaïses et aux Kénaïses. La lettre se présente sous un nouveau format de quatre pages. Le journal classique sera également distribué deux fois par an.

Monsieur le Maire explique que ce changement a été décidé en commission communication avec un format déployé rapidement et un format plus fourni qui ressemblera au « Vivre à Saint-Quay » habituel, sous la forme d'un magazine distribué deux fois par an.

Madame Hannah ISSERMANN informe l'assemblée que les résultats du sondage sur les mobilités sont présentés dans la lettre d'actualité du mois de janvier et également sur le site de la mairie de façon plus fournie.

La lettre d'actualité incitera les gens à se rendre sur le site Internet de la Commune pour obtenir, s'ils le souhaitent, plus d'information. Cette lettre a pour objectif de limiter la quantité de papier utilisé.

L'identité visuelle sera la même pour la lettre d'actualité et le magazine.

Commission Travaux

Présentation : Monsieur Marcel LE BOZEC, Adjoint au Maire en charge des travaux.

Monsieur Marcel LE BOZEC informe l'assemblée que la banque alimentaire a été transférée dans le nouveau local près du réfectoire scolaire, sous la salle d'animation.

Il explique ensuite que des diagnostics ont montré la présence d'amiante dans les bâtiments de l'ancienne école. Il ajoute que celle-ci est fermée au public et des devis pour sa démolition ont été sollicités. Il explique que les parties qui ne contiennent pas d'amiante et qui peuvent être récupérées le seront, comme par exemple les plaques de faux plafond pour terminer celui de la banque alimentaire.

Commission Développement du territoire.

Présentation par Monsieur le Maire.

Deux groupes de travail se sont constitués au sein de la commission développement du territoire.

1) Groupe de travail mobilité :

- Le groupe de travail a travaillé sur le sondage dont les résultats paraîtront dans la lettre d'actualité et sur le site Internet de la Commune.

Les résultats du sondage mettent en avant la voiture comme moyen de déplacement utilisé par les Kénaïses et les Kénaïses, suivi par la marche à pied et ensuite le vélo.

La combinaison voiture/marche à pied ou voiture/vélo est également mise en avant mais rarement la marche à pied/vélo.

Monsieur le Maire explique qu'il est donc nécessaire de mener une réflexion sur le partage des voies.

Le sondage met en avant le manque de transport en commun et les horaires qui ne sont souvent pas adaptés aux besoins. L'information sera transmise aux services de Lannion-Trégor Communauté, gestion du transport en commun.

Les Kénanais et les Kénanaises souhaiteraient pouvoir se déplacer plus à vélo et dans une moindre mesure ils souhaiteraient pouvoir faire plus de marche à pied mais ils sont empêchés par le manque d'aménagement et de cheminements accessibles et continus avec des passages piétons, traversées de voies... Les cyclistes aimeraient avoir des voies adaptées et sécurisées. Il y a eu une douzaine de demande pour le rond-point de Ker-Noël. Le sondage a également mis en avant des demandes de stationnements supplémentaires notamment autour de la mairie. Claire BILLE-BIZE fait remarquer qu'il y a eu 227 réponses aux questionnaires soit le 1/3 des foyers de la Commune.

Monsieur le Maire ajoute que les personnes comprises dans la tranche d'âge 60-80 ans ont plus répondu. Les jeunes actifs ont moins participé..

Monsieur Yves DAVOULT fait remarquer que les retraités ont plus de temps pour répondre à ce type d'enquête.

- Le groupe de travail mobilité va travailler avec le comité de pilotage sur la route départementale 788. Ce comité de pilotage créé à la demande de Saint-Quay-Perros et le Département réunira les Communes de Lannion, Louannec, Perros-Guirec et Saint-Quay-Perros ainsi que Lannion-Trégor Communauté et le Département des Côtes-d'Armor.

La mission de ce comité est la rédaction du cahier des charges qui définira les différents critères du diagnostic qui sera réalisé sur la RD 788 par le Département. Saint-Quay-Perros participera à la construction de ce cahier des charges afin d'obtenir des réponses à ses interrogations au sujet de la RD 788. Le comité proposera ensuite des aménagements pour remettre cette voie en adéquation avec les besoins.

2) Groupe de travail pour l'aménagement du centre bourg :

Le groupe de travail pour l'aménagement du centre bourg s'est réuni une fois cette semaine. Il se réunira ensuite quatre fois avec pour objectif la construction d'un cahier des charges sur l'énoncé des besoins et l'appel à candidature d'un architecte paysagiste urbaniste qui travaillera sur le projet du centre bourg.

Le cahier des charges servira à délimiter la zone d'étude et ensuite à énoncer les différents besoins à intégrer dans ce projet : logements, commerces, vie associative... Le groupe de travail est accompagné par un technicien de Lannion-Trégor Communauté, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la définition des besoins, la rédaction du cahier des charges et pour le suivi du projet. La prestation est facturée entre 3 000,00 € et 4 000,00 €.

Un calendrier sera proposé avec les différents phasages et les priorités (associations, logements...)

Commissions Affaires scolaires

Présentation : Armelle JEGOU, Conseillère déléguée aux affaires scolaires.

Madame Armelle JEGOU informe l'assemblée que les effectifs de l'école sont bas et qu'il faut développer les activités pour favoriser l'attractivité de l'école en attendant l'arrivée de nouvelles familles grâce au lotissement en construction.

Les enseignantes, les parents, l'amicale laïque et la municipalité travaillent à la construction d'un projet qui porte sur le « Vivre ensemble » depuis la maternelle jusqu'en grande section avec l'apprentissage du Vivre ensemble dans la classe puis dans le Trégor et enfin dans le monde.

Les enseignantes construisent un projet pédagogique original et innovant sur le Vivre ensemble à différentes échelles. La première étape de ce projet est mise en œuvre actuellement avec des ateliers philos à destination des moyennes et des grandes sections et des CP-CE1. L'idée étant d'étendre ces ateliers philos aux autres classes l'année prochaine. Les enseignantes travaillent sur l'autre volet du projet Vivre ensemble dans le monde et elles ont initié un projet qui porte sur l'anglais renforcé, 3 heures par semaine. Le dossier est à l'étude à l'inspection académique. S'il est validé, il sera mis en œuvre dès la prochaine rentrée. Madame Armelle JEGOU espère que l'école attirera de nouveaux élèves grâce à ce projet.

Madame Armelle JEGOU informe l'assemblée qu'il y a eu quelques arrivées d'élèves à l'école et annonce les effectifs : il y a 31 élèves en maternelle dont 12 élèves en grande section, 43 enfants en élémentaire et 48 prévus pour la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire explique que l'idée du projet est de tenir l'école en attendant que le lotissement de Crec'h Min soit habité.

Madame Claire BILLE-BIZE ajoute que le projet sera pérenne dans le temps.

Madame Gaëlle URVOAS indique que le projet Gicquel comprend cinq maisons dont quatre qui seront louées. Ce projet attirera sûrement de nouvelles familles sur la Commune.

Objet : Adressage : Dénomination et numérotation des rues

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions faites par le groupe de travail « adressage » issu de la commission développement du territoire et par les services de la Poste représentés par Monsieur Fabien RHAMI, chef de projet ;

CONSIDERANT que certaines voies et lieux publics de la Communes de Saint-Quay-Perros ne portent pas de dénomination ;

CONSIDERANT que la dénomination de certaines voies et lieux publics de la Commune porte à confusion avec un lieu plus important ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués ou qui portent à confusion, afin de faciliter le repérage au sein de la Commune ;

CONSIDERANT que la Commune travaille sur l'adressage communal afin de proposer à chaque usager un adressage unique dans l'objectif de pouvoir accéder aux services de télécommunication, fibre, secours...

CONSIDERANT que le conseil municipal souhaite utiliser des dénominations en relation avec le patrimoine historique et rural de la Commune ;

CONSIDERANT la consultation faite auprès des propriétaires de voies privées ainsi que l'accord oral qu'ils ont donné aux propositions qui leur ont été faites (un courrier leur sera adressé pour officialiser leur accord sur la dénomination proposée par le conseil municipal) ;

Le Conseil municipal de Saint-Quay-Perros, à l'unanimité des membres décide :

D'ADOPTER les dénominations pour les voies communales et lieux publics comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération ;

DE PROPOSER une dénomination des voies privées comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Nathalie LE DILAVREC a recensé les besoins en panneaux suite à la dénomination des voies, 27 panneaux seront nécessaires sur le domaine public et 7 pour les voies privées. Le coût moyen d'un panneau est de 30 € H.T.

Objet : Ouverture des magasins le dimanche – demandes 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité le 18 décembre 2020 par la société LGB Lannion (VIB'S), code APE 47.71Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, pour ouvrir les dimanches suivants :

28.11.2021 - 05.12.2021 - 12.12.2021 - 19.12.2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie la délibération n°20.07.03 en y ajoutant les votes suivants :

Avec 6 voix pour, une abstention (Claire BILLE-BIZE) et 7 voix contre (Olivier HOUZET, Gaëlle URVOAS, Nolwenn BRIAND, Nathalie LE DILAVREC, Armelle JEGOU, Hannah ISSERMANN et Joël LE DROUGMAGUET) :

REFUSE les ouvertures le dimanche 28 novembre 2021 pour la catégorie 47.71Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.

Avec 6 voix pour, 3 abstentions (Olivier HOUZET, Nathalie LE DILAVREC et Claire BILLE-BIZE) et 5 voix contre (Gaëlle URVOAS, Nolwenn BRIAND, Armelle JEGOU, Hannah ISSERMANN, Joël LE DROUGMAGUET) :

AUTORISE les ouvertures les dimanches 05 et 12 décembre 2021 pour la catégorie 47.71Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.

Avec 10 voix pour, 2 abstentions (Armelle JEGOU et Hannah ISSERMANN) et 2 voix contre (Gaëlle URVOAS et Joël LE DROUGMAGUET) :

AUTORISE les ouvertures le dimanche 19 décembre 2021 pour la catégorie 47.71Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.

Objet : Demande de subvention : plan de relance phase 2 du département

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a transmis au département une demande de subvention dans le cadre du plan de relance phase 2.

Il explique que le projet présenté vise à développer le lien intergénérationnel par des activités accessibles à toutes et tous sur la commune. Le projet va rendre opérationnel un parcours actif qui permettra de relier les deux côtés de la quatre voies qui sépare physiquement les habitantes et les habitants de la Commune.

Une passerelle sera installée au-dessus de l'accès au tunnel qui passe sous la départementale et permettra la création d'un parcours de santé qui empruntera un chemin vert actuellement délaissé et qui sera aménagé. Le chemin passera par le bourg pour rejoindre le parc sportif de la Commune. Le parc sportif sera accessible à tous et non réservé aux sportifs des clubs. La sortie de la 4 voies au niveau du tunnel qui présente un danger pour les piétons sera fermée.

Six équipements de fitness loisirs d'extérieur et un abri bois pour l'un d'eux seront installés à proximité de la piste d'athlétisme.

Le projet prévoit la réalisation et l'équipement d'un terrain multisport de 65 mètres par 50, en herbe, sur une surface non utilisée et réservée au sport dans le PLU, dans la continuité du stade actuel.

Un filet de protection sera installé au niveau du terrain de foot pour que les ballons restent sur l'aire prévue.

Les fournisseurs seront locaux.

Disposant d'une nouvelle aire multisport sur herbe et d'engins de fitness sur place, les kénanaïses et les kénanaïses pourront se passer de leur voiture pour réaliser des activités sportives et de loisirs de leur choix. La marche à pied et le vélo seront encouragés par la création d'une nouvelle voie douce non bitumée rendue possible par la passerelle.

Les cheminements et nouveaux lieux pourront recevoir ultérieurement des modules en bois de recyclage des arbres tombés et faire l'objet de chantiers d'insertion.

L'optimisation des transports, qui implique moins de trajets individuels en voiture, sera facilitée par les nouveaux liens sociaux qui seront tissés dans ce parc sportif.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)	%
Passerelle en bois de 10 m	13 300.00 €	Fonds d'investissement exceptionnel du CD22	39 948.00 €	80
Terrain multisport	18 529.00 €	Fonds propres	9 987,00 €	20

7 appareils fitness d'extérieur avec un abri bois	10 846.00 €			
Un filet de protection	7 260.00 €			
Total	49 935.00 €	Total	49 935.00 €	100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus ;

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le conseil départemental dans le cadre du plan de relance phase 2 pour obtenir une subvention sur ce projet.

Objet : Rythmes scolaires : dérogation semaine de 4 jours

Références :

- Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n°2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret n°2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Décret n°2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D.521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020.

Chaque année, les maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante. Ces demandes de modification sont ensuite étudiées par les services de Monsieur le Recteur Académique avant d'être présentées en Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) pour une application en septembre.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet en outre aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

La Commune de Saint-Quay-Perros, dans sa délibération n°18.01.05 du 31 janvier 2018 :
A décidé que les écoles maternelle et élémentaire seront basées sur un enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

A fixé les horaires des écoles maternelle et élémentaire comme suit :

- Lundi : 8h45-12h - 13h30- 16h15
- Mardi : 8h45-12h - 13h30- 16h15
- Jeudi : 8h45-12h - 13h30- 16h15
- Vendredi : 8h45-12h - 13h30- 16h15

La dérogation a été accordée pour une durée de trois ans. La demande de dérogation doit être renouvelée pour la rentrée 2021 et un dossier comprenant :

- Délibération du conseil municipal
- Demande de dérogation signée du Maire de la commune
- Procès-verbal avec avis explicite des conseils d'école
- Grille horaire (autant de grilles que d'écoles de la commune)
- Vérification de l'impact sur les transports scolaires

doit être transmis pour le 8 mars 2021 à Direction académique des services de l'éducation nationale - Rythmes scolaires.

Madame Armelle JEGOU informe l'assemblée que les maitresses ont été consultées sur ce sujet et qu'elles sont pour le maintien de la semaine de quatre jours. La question des rythmes scolaires est inscrite à l'ordre du jour des prochains conseils d'école maternelle et élémentaire. Elle fait savoir qu'elle a également informé les parents élus pour qu'ils recueillent les avis des parents avant les conseils d'école.

Elle rappelle que la précédente mandature avait réalisé un sondage auprès des parents d'élèves et une majorité s'était prononcée pour le retour à la semaine de quatre jours.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait difficile d'organiser des activités périscolaires au vu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19.

Monsieur le Maire Propose aux membres du Conseil municipal de renouveler la demande de dérogation qui a été accordée pour la rentrée 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

DEMANDE le renouvellement de la dérogation pour la rentrée 2021 afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

DECIDE que les écoles maternelle et élémentaire seront basées sur un enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours

FIXE les horaires des écoles maternelle et élémentaire comme suit :

Lundi : 8h45-12h - 13h30- 16h15
Mardi : 8h45-12h - 13h30- 16h15
Jeudi : 8h45-12h - 13h30- 16h15
Vendredi : 8h45-12h - 13h30- 16h15

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de règlement intérieur du conseil municipal.

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

ADOpte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Objet : Délibération annuelle – rénovation de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** :

Afin de répondre aux besoins de rénovations ponctuelles sur l'éclairage public (rénovation de foyers divers isolés suite à pannes, accidents ou vandalisme), le Syndicat Départemental d'Energie doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Municipal.

Afin de simplifier cette procédure et ainsi améliorer les délais d'intervention relatifs aux besoins de rénovations ponctuelles, le Syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de **5 000.00 €** dans la limite de laquelle le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE22 pour l'année 2021.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 70 % majoré d'un plafonnement éventuel appliqué sur le coût du matériel (si matériel non standard) conformément au nouveau règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché et augmentée de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 8%.

Objet : Informations au conseil

1) Mise en place d'un groupe de travail sur la voirie issu de la commission développement du territoire qui aura pour mission de proposer une planification pluriannuelle des travaux de voiries communales à partir d'un diagnostic préalablement établi et en fonction des urgences, de l'état des voies et du budget alloué. Les propositions seront transmises à la commission Développement du territoire, à la commission Travaux et à la commission Finances.

Les travaux d'aménagement des sorties du lotissement de Crec'h Min ne devront pas impacter la planification pluriannuelle de la voirie. Les travaux aux extrémités du lotissement seront étudiés par un groupe de travail dédié.

Madame Gaëlle URVOAS indique qu'il y a probablement des voies dont la réfection était déjà programmée et qu'il faudra probablement planifier en priorité.

Monsieur Hervé LE BONNIEC explique que la rue de Bouscao était programmée dans un programme de voirie antérieur mais que des travaux du syndicat des eaux ont repoussé sa réfection. Il fait savoir que la route se dégrade de jour en jour et qu'il est nécessaire de la remettre en état.

Monsieur Yves DAVOULT intervient et explique que les travaux qui seront programmés rue de Bouscao ne devront pas se limiter à l'enrobé. Il sera nécessaire de regarder l'écoulement des eaux pluviales, l'éclairage public et les arbres vieillissants qui longent cette voie et qui présentent un danger. Un élargissement de la voie sera peut-être également nécessaire.

Madame Gaëlle URVOAS explique qu'il est possible de se faire accompagner par les services de Lannion-Trégor Communauté pour réaliser des études.

Monsieur Yves DAVOULT informe l'assemblée que la précédente mandature avait programmé des travaux rue de Bouscao mais ils n'avaient pu être réalisés en raison d'une intervention du syndicat des eaux dans cette voie.

Madame Gaëlle URVOAS rappelle qu'elle tient absolument à ce que des travaux de voirie soient réalisés en 2021 malgré les travaux du lotissement.

Olivier HOUZET, Marcel LE BOZEC, Christian DAGORN et Nathalie LE DILAVREC sont désignés membres du groupe de travail Voirie.

2) Un groupe de travail écoresponsabilité s'est constitué pour travailler sur une labellisation zéro pesticide et glyphosate sur la commune. Le groupe de travail va discuter avec les agriculteurs de la commune de cette démarche pour voir s'ils peuvent y adhérer.

Le groupe de travail étudiera également la question de l'enfouissement des containers de tri. Le coût est important mais les travaux sont nécessaires. Monsieur Hervé LE BONNIEC informe l'assemblée qu'un dossier peut être présenté à Lannion-Trégor Communauté avant septembre 2021 pour obtenir des subventions.

3) Madame Gaëlle URVOAS présente l'évolution des effectifs et l'organisation du personnel au 1^{er} janvier 2021 :

- Un agent a été nommé stagiaire, au grade d'adjoint technique, au 1^{er} janvier 2021 suite à un appel à candidature lié à la vacance d'un emploi à la cantine/garderie.

- L'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux et de la gestion des locations de la salle Yves GUEGAN est en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 01 janvier 2021.

Son remplacement a été organisé comme suit :

➤ L'entretien des bâtiments communaux a été confié à un agent intérimaire du cdg22 qui intervenait déjà sur la commune, à temps non complet, à la cantine et à la garderie afin de compléter son temps de travail et obtenir un temps complet sur l'année.

➤ La gestion des locations a été confiée aux services techniques avec leur accord.

➤ L'entretien de l'école élémentaire a été confié à un agent intérimaire du cdg22 à temps non complet.

Objet : Remplacement d'un délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau du Trégor

Article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales :

« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignés à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une désignation opérée dans les mêmes formes. »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner un nouveau délégué au Syndicat d'Adduction d'eau du Trégor en remplacement de Monsieur Yves DAVOULT.

Monsieur le Maire demande qui est candidat à la fonction de délégué au Syndicat des eaux du Trégor.

Se porte candidat :

- Marcel LE BOZEC

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret. En l'absence, le vote se déroule à main levée.

Suite au vote et obtenant 11 voix pour et 3 voix contre (Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER) :

Monsieur Marcel LE BOZEC est élu représentant de la commune au Syndicat d'adduction d'eau du Trégor en remplacement de Monsieur Yves DAVOULT.

Suite au vote Monsieur Yves DAVOULT prend la parole. Il informe l'assemblée qu'il a eu des problèmes, qu'il ne s'est pas comporté comme il aurait fallu vis-à-vis du Syndicat des eaux et qu'il s'excuse pour ses absences.

Il explique à l'assemblée qu'il a été informé de cette procédure de remplacement par un appel sibyllin de la part de la première adjointe. Il fait savoir qu'il aurait aimé, par politesse et courtoisie, un contact avec Monsieur le Maire. Il trouve la façon de faire très cavalière et significative de la considération de la majorité vis-à-vis de l'opposition. Il explique qu'il aurait au moins voulu en discuter avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Yves DAVOULT qu'il a manqué toutes les séances du syndicat, dont une organisée à Saint-Quay-Perros, dans un moment important de la vie du syndicat, sans informer les membres de son absence.

Monsieur Yves DAVOULT explique que l'absence d'un membre ne fait pas de différence quant aux résultats des votes. Il ajoute qu'il y a un manque de considération de la majorité vis-à-vis de l'opposition et un manque de considération et de politesse dans la façon de procéder.

Monsieur le Maire répond que le manque de considération et de politesse c'est d'être absent à trois réunions sans s'excuser et il ajoute que c'est lui qui a proposé à Monsieur Yves DAVOULT d'être délégué de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau du Trégor.

Madame Gaëlle URVOAS intervient et explique qu'elle ne peut pas laisser dire que la majorité ne considère pas l'opposition. Le travail de tous au sein des commissions, majorité et minorité, est très apprécié.

Objet : Questions diverses

Les questions diverses ont été traitées en début de séance.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h40.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE